

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / n°9

Demande de crédit relative à la réalisation du réaménagement de la jonction de Rolle autoroutière (No 1)

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapportrice Susete Ulliel
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly, Président Alexandre Sobredo, Laurent Théodore

s'est réunie le 27 septembre 2021 à la salle Chinet et le 29 novembre 2021 par visioconférence. Madame la Municipale Margareth Ruchti a participé à la première partie de la séance du 27 septembre 2021 pour informer et répondre aux questions. La Commission la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Discussion

La Commission constate que la Commune de Rolle n'est qu'un partenaire financier dans la réalisation de la jonction autoroutière. Elle n'a aucune maîtrise d'ouvrage. Le Maître de l'ouvrage est l'OFROU.

Une convention a déjà été signée en 2015 par les partenaires à ces travaux dont la Commune de Rolle.

Au cours de ces dernières années, les montants initiaux ont été revus à la hausse de 38%. Aussi, un avenant à cette convention avait été élaboré concernant la clé de répartition des coûts des travaux entre les différents partenaires, la Commune de Rolle aurait dû payer CHF 645'766.98. Cependant, si les dépassements pour divers et imprévus avaient dépassé le 10% de ce montant, une nouvelle clé de répartition aurait été discutée et formalisée dans un 2^{ème} avenant à la Convention.

Cependant, le 8 octobre 2021 l'OFROU a communiqué par courriel à la Municipalité sur l'évolution des coûts de ce dossier. Il s'avère qu'après réception des soumissions, l'augmentation des coûts est moindre, il en résulte une légère baisse des contributions par partenaires (excepté l'OFROU).

Par conséquent, l'OFROU propose de conserver les montants de la convention de 2015. Dès lors, l'avenant ne contiendra que des compléments organisationnels ou techniques et sera transmis à la Municipalité prochainement.

Il en résulte un coût final maximum pour la Commune de Rolle de CHF 466'840.00.

La Municipalité propose donc d'amender le Préavis, la Commission appuie cet amendement.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2021-2026 / No 9 amendé de la Municipalité du 17 août 2021

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le préavis et accorde à la Municipalité un crédit de **Fr. 466'840.--** . TTC pour le financement du réaménagement de la jonction autoroutière;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4300.501022 en vue du réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle;
3. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de **Fr 466'840.--** en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans, à raison de Fr. 15'561.--. par année, à porter en compte dès le budget 2023.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup



Rolle, le 2 décembre 2021